

Communiqué de Presse

LE GESTE ACCUEILLE FAVORABLEMENT LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION ZELNIK.

Paris, le 7 janvier 2010

Musique en ligne :

Soutenant depuis de nombreuses années l'extension de la licence légale aux webradios, le GESTE se réjouit de cette proposition.

Pénalisée par un manque de rentabilité malgré un succès grandissant, l'offre légale ne pourra réellement se développer sans un important dispositif de rééquilibrage financier entre les acteurs de la filière, la gestion collective obligatoire aux services de streaming pouvant être une réponse.

De même, ces préconisations devraient apporter la nécessaire transparence pour un accès simplifié aux contenus dans le cadre d'une exploitation légale par les éditeurs de services.

Contenus et services culturels en ligne :

Le Geste se félicite par ailleurs que la commission Zelnik évoque le nécessaire partage de la valeur entre les FAI et les éditeurs de contenus. Il se félicite également que la commission propose d'examiner les conditions de transparence du fonctionnement du marché de la publicité sur internet.

Le Geste soutient enfin la volonté exprimée par la Commission de voir la France soutenir fermement un taux de Tva réduit sur les livres numériques tout en souhaitant que celle-ci soit étendue à la presse en ligne.

Le GESTE - Groupement des Editeurs de Services en ligne - www.geste.fr

Présidé par Philippe Jannet, PDG du Monde.fr, le GESTE regroupe une centaine d'éditeurs de contenus et de services en ligne issus des médias (presse, radios, télévision), ainsi que des éditeurs indépendants (pure-players Internet et éditeurs de services mobiles). Le GESTE a pour objet de créer les conditions économiques, législatives et concurrentielles indispensables au développement de l'édition en ligne.

Contact Presse

Laure de Lataillade - Directeur
llataillad@geste.fr / 01 47 03 04 60